

Une politique sociale adaptée



Avec plus de 53 % de ses dépenses de fonctionnement consacrées à la politique sociale de son territoire en 2008 et 1 421 000 € en 2009 (+ 4,43 %), Montrouge investit pour une politique sociale solide et cohérente.

À Montrouge, l'égalité des chances concerne chaque habitant à chaque étape de sa vie. L'objectif premier est de donner à chacun les outils pour réussir et bien vivre. Chacun d'entre nous peut se trouver confronté à un moment ou un autre de sa vie à des difficultés majeures. La Ville se donne tous les moyens pour les aider à les résoudre. Des prestations adaptées aux différentes catégories de population sont ainsi proposées.

Améliorer la vie des familles

■ L'aide aux familles en difficulté

Les actions mises en place par la ville sont animées par le Centre d'action sociale (CAS). Il s'agit d'un Établissement public administratif géré par un conseil d'administration composé de 17 membres dont 8 issus du Conseil municipal, 8 issus du milieu associatif. Monsieur Le Maire en est le Président.

Les actions du CAS concernent l'ensemble de la population, il touche ainsi toutes les familles en situation de fragilité, que la situation soit pérenne ou accidentelle.

Quelle démarche suivre pour une prise en charge ?

La première étape est de rencontrer un travailleur social en fonction des problématiques. Le CAS est à l'écoute de toute famille qui sera ensuite orientée vers

le service compétent (Conseil général, CRAMIF, Mission locale, CAF...).

Un accompagnement social se met alors en place, et dans ce cadre, certaines aides financières peuvent être sollicitées après évaluation.

Les principaux domaines pour lesquels le CAS peut intervenir sont :

- l'aide alimentaire par la remise de chèques service ;
- le règlement de certaines dettes ;
- le financement de projet ou de formation professionnelle ;
- le financement d'actions en faveur du handicap ;
- le soutien pour les retraités ayant le minimum vieillesse...
- La participation à certains frais de santé ;
- Le soutien aux familles en difficulté de

logement (dettes locatives, prévention des expulsions...) ;

- Le conseil pour l'accès au droit (juriste, conciliateur de justice, écrivain public...). Chaque semaine les administrateurs du CAS se réunissent pour étudier toutes les demandes présentées par les services sociaux.

Quelles sont les autres missions du CAS ?

Elles sont réglementaires et fixées par le Code de l'action sociale et des familles. C'est dans ce cadre que sont instruites actuellement les demandes de RSA (Revenu de Solidarité Active)

Le RSA est une nouvelle prestation entrée en vigueur au 1^{er} juin 2009, permettant le cumul entre revenus du travail et prestations de solidarité. Il se substitue au dispositif RMI créé en 1988.



L'Épicerie solidaire

Qui peut bénéficier de ce nouveau dispositif ?

- Les personnes de plus de 25 ans (ou celles de moins de 25 ans ayant un enfant né ou à naître) ;
- Les personnes exerçant ou reprenant une activité professionnelle, qui peuvent ainsi cumuler revenus du travail et revenus de la solidarité ;
- Les personnes sans activité, les anciens bénéficiaires du RMI, de l'API (Allocation de parent isolé).

Pour tout renseignement sur l'éligibilité à ce dispositif contactez le 01 46 12 74 10.

Une nouvelle structure : « l'épicerie solidaire »

L'épicerie solidaire « La Main à la Pâte », mise en place par le Secours catholique avec l'aide de la Ville, a accueilli de nombreuses familles depuis son ouverture. Les familles en difficulté passagère n'ont pas accès directement à l'épicerie mais sont adressées au Secours catholique par les services sociaux. Elles viennent faire leurs courses à l'épicerie une fois par semaine pendant généralement six mois avec des produits au tiers du prix normal. Elles viennent aussi participer à des discussions dans le but de créer des relations chaleureuses et amicales entre les accueillis et les bénévoles. En retour, elles s'engagent à faire avancer des projets personnels comme le passage du permis de conduire ou le remboursement d'un crédit. Cela les aide à s'insérer socialement et à être autonomes.

Afin de faciliter la vie des familles, un accueil et une animation pour les tout-petits et les jeunes sont proposés.

■ Favoriser l'accueil des tout-petits :

Avec 16,45 % du budget consacré à cet accueil, la Ville propose de nombreux modes de garde des tout-petits. Les familles peuvent ainsi concilier vie professionnelle et vie privée. Grâce à un personnel bien formé et adapté, une relation de confiance s'établit entre parents et personnel communal.

Un accueil de proximité

La Ville offre aujourd'hui 770 places à temps complet pour les enfants de 3 mois à 3 ans dans les 13 établissements municipaux répartis en 6 crèches collectives, 1 crèche familiale composée d'un réseau d'assistantes maternelles et de 7 jardins d'enfants. Pour des gardes d'enfants ponctuelles ou occasionnelles, la Ville a créé deux espaces : un espace multi-accueil et une halte-garderie. Les trajets domicile travail se trouvent ainsi simplifiés du fait d'un réseau d'équipements dense.

Conditions d'accès :

Ces services sont accessibles aux familles dont les deux parents travaillent ou sont en formation. Il faut en outre que la famille réside à Montrouge. Grâce à la signature du contrat enfance avec la CAF en 1998, contrat renouvelé à plusieurs reprises, la Ville bénéficie du financement de la CAF pour le fonctionnement des équipements municipaux. En contrepartie, les familles paient un tarif établi en fonction des revenus et de la composition de la famille, suivant le barème établi par la CAF.

Un accueil à domicile

Les familles de Montrouge peuvent choisir le mode d'accueil à domicile. Deux sortes sont proposées : l'accueil chez une assistante maternelle, comme la crèche familiale, ou la garde au domicile des parents.

Pour cela, la Ville a créé une allocation municipale pour l'accueil des enfants à domicile destinée aux familles qui emploient une personne à domicile si

elles ont reçu une réponse négative à leur demande de places dans les structures municipales. Le montant de l'allocation varie de 37,50 € à 300 € par mois. Pour développer l'accueil chez les assistantes maternelles, la Ville verse une allocation d'installation destinée à financer le matériel de puériculture aux jeunes assistantes maternelles agréées par la PMI après examen.

■ Privilégier l'accueil et l'animation pour les enfants et les jeunes

L'ambition de la Ville est de favoriser l'épanouissement des enfants et d'assurer aux parents une continuité de l'accueil.

4 060 enfants accueillis dans les écoles maternelles et élémentaires

Les écoles de Montrouge accueillent chaque jour 4 060 enfants. La majorité des parents travaillent en dehors de Montrouge. Le service de restauration scolaire joue un rôle primordial dans la vie des parents et des enfants. La Ville exige de ses fournisseurs équilibre alimentaire et qualité des repas servis aux enfants.

Outre la restauration scolaire, la Ville a mis en place un accueil dans les écoles au-delà des horaires de la journée scolaire. Sous la forme de garderie, il allège les contraintes des parents.

Dans les écoles maternelles, la garderie, assurée par des animateurs, accueille les enfants de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 19h avec un goûter.

L'accueil en école primaire se fait de 7h30 à 8h20. Dans les deux cas, le tarif est de 0,50 € par jour.

En outre, les parents peuvent choisir de bénéficier d'études dirigées sous la responsabilité d'un enseignant jusqu'à 18h. Ils peuvent aussi opter pour les clubs 8/13 et 14/17 et l'Espace Colucci qui proposent d'encadrer les enfants pour leurs devoirs..





Des actions pédagogiques pendant le temps scolaire

En accompagnement de l'enseignement de l'Éducation nationale, diverses actions destinées à tous les élèves sont organisées par la Ville. Ces actions sont menées en partenariat avec les enseignants.

La participation des parents varie en fonction de leur revenu en appliquant le quotient familial.

Actions	Pour qui ?	Comment ?	Coût pour les familles	Observations
Classes transplantées: séjours à thème : cirque, mer, montagne	Élèves du CP au CM2: 20 classes par an	Demandée par l'enseignant	Variable en fonction des revenus des familles	Coût pour la Ville: 350 000 €
Stages de voile	Élèves de CM2	Classes désignées par l'Éducation nationale	gratuit	Coût pour la ville : 22 000 €
Initiation à l'art contemporain lors du salon de Montrouge et du JCE	Élèves du CP au CM2: visites organisées par tranches d'âge	Partenariat Ville et écoles	gratuit	
Participation à l'exposition Pousses d'art	Tous les élèves et centres de loisirs	Partenariat Ville - Éducation nationale	gratuit	Dessins exposés à la médiathèque de juin à août
Sensibilisation à la lecture	Élèves de 3 à 11 ans	Partenariat écoles et médiathèque	gratuit	Financée par la Ville

D'autres actions sont financées par la Caisse des écoles. Cet organisme est un établissement public local qui a pour mission de rendre la culture accessible à tous les enfants. Elle organise les actions suivantes pour les jeunes Montrougiens :

Actions	Pour qui ?	Comment ?	Coût pour les familles	Financement caisse des écoles
Abonnement gratuit à la médiathèque	Élèves entrant en CP	Carte d'adhérent donnée par les écoles	gratuit	environ 2100 €
Spectacles de fin d'année	Tous les élèves :	Dans chaque école maternelle et en extérieur pour les élémentaires	gratuit	23 525 €
Cadeaux pour les enfants à Noël	Élèves de maternelles : 1 780 enfants	Cadeaux remis dans chaque école	gratuit	26 000 €
Initiation à la lecture à haute voix par une comédienne.	Élèves de CP CE1 : 4 classes	Volontariat des enseignants	gratuit	Coût : 4 000 €
Initiation à la musique	Tous les élèves 25 classes par an	Répartition au prorata du nombre de classes par école	gratuit	Coût : 20 500 €

Habituer les enfants à être autonome

Les clubs 8/13 et 14/17 sensibilisent les jeunes à l'autonomie et organisent des projets en équipe, des sorties et des activités diverses et variées. Les jeunes sont encadrés par des animateurs diplômés.

Un espace d'expression pour les adolescents

Temp'Ado est une structure dans laquelle les jeunes de 12 à 18 ans scolarisés ou résidant à Montrouge peuvent venir s'exprimer sur les préoccupations liées à leur âge, bénéficier de conseils de spécialistes de l'adolescence, échanger avec d'autres jeunes ou encore participer à des jeux de rôle et à des ateliers d'expression. Temp'Ado accueille anonymement et gratuitement les jeunes le lundi de 16h30 à 18h30 et le mercredi de 13h à 15h, dans les locaux de l'Espace Jeune de la rue Maurice Arnoux ou au Centre Delerue.

La Pépinière

Bénéficiant d'une habilitation « Prévention spécialisée » du Conseil général des Hauts-de-Seine, cette association a pour vocation, grâce à trois éducateurs de rue pour Montrouge, d'accompagner des jeunes en rupture sociale de 16 à 25 ans, notamment pour certaines démarches d'insertion auprès de la Mission locale et des démarches de soins.



Club 8-13 ans

La Mission locale

Associant la Ville de Montrouge et celle de Châtillon, elle a pour but l'insertion des jeunes dans le monde du travail. Elle mène des activités telles que l'accueil, le diagnostic, l'orientation vers un emploi ou une formation, l'élaboration de projets, le bilan personnel et professionnel, l'accompagnement vers un emploi durable et le suivi en emploi, la création de relations avec les entreprises pour l'accès à l'emploi, avec les partenaires sociaux pour l'accès au logement, à la santé et l'aide financière. En 2008, la Mission locale de Montrouge a accompagné environ 500 jeunes de 16 à 25 ans.

Planification et éducation familiale

Le Centre municipal de santé accueille les consultations du centre de planification et d'éducation familiale : les consultations sont ouvertes à tous, couvertes par l'anonymat et gratuites pour les moins de 18 ans, les jeunes sont écoutés, informés, et aidés sur des difficultés auxquelles ils sont confrontés qui touchent entre autres à la sexualité (relations, infection sexuellement transmissible...), aux difficultés de dialogue entre les parents et les enfants, aux problèmes de couple. Par ailleurs, une équipe de spécialistes apporte ses conseils dans les domaines de la violence conjugale, l'aide à la parentalité, la contraception, la contraception d'urgence.

L'aide à la parentalité

Les parents peuvent recevoir conseils et écoute auprès des psychologues travaillant dans les crèches et auprès du relais assistante maternelle.

Faciliter l'accès à la culture et à la formation

La Ville propose une saison culturelle ouverte à tous. Toutes les sensibilités culturelles sont représentées. Les expositions sont gratuites et les tarifs des spectacles sont très attractifs. Des tarifs réduits sont proposés pour les retraités, les étudiants et les personnes privées d'emploi. La médiathèque propose également des cycles d'initiation à l'informatique pour les débutants de tous âges.



Des actions pour les jeunes le mercredi et pendant les vacances

■ Les centres de loisirs

Pour les enfants de 3 à 6 ans, la ville compte huit centres de loisirs qui accueillent les enfants de 7h30 à 19h le mercredi et pendant les vacances scolaires. Ils ne sont pas de simples garderies. Les équipes sont constituées d'animateurs diplômés et ils organisent des activités très variées : ateliers de pâte à sel, sorties au cinéma. Le centre d'accueil pour l'enfant est situé à l'école maternelle de secteur.

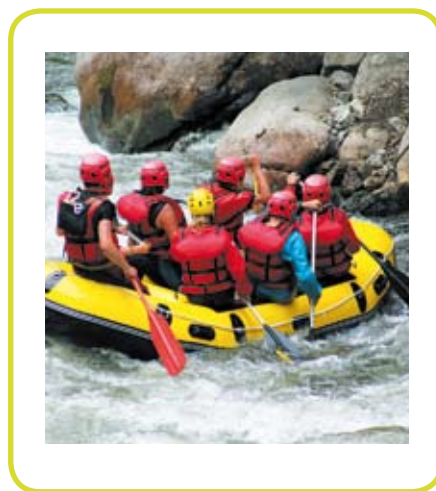
Pour les enfants de 6 à 11 ans, six centres de loisirs les accueillent. Ils sont spécialisés par thèmes : certains mettent l'accent sur le sport, d'autres sur les activités manuelles ou de loisirs.

L'accès aux centres de loisirs est réservé en priorité aux enfants dont les deux parents travaillent ou sont en recherche d'emploi et aux familles de 3 enfants et plus. Le prix de journée varie en fonction du revenu de la famille et du quotient familial.

Environ 1 150 enfants fréquentent les centres de loisirs pour une dépense annuelle de la Ville de 2 949 182 €.

■ Des actions de découverte et de vacances

La Ville offre aux enfants la possibilité de partir pendant les vacances scolaires dans des séjours adaptés à leur goût : séjours linguistiques, à la mer, à la montagne en toutes saisons. Le coût pour les familles est variable en fonction de leur quotient familial. Cela permet d'adapter la participation financière aux revenus de la famille.



Dans le cadre de l'opération « ticket sport », il est possible pour les 14-17 ans pendant les vacances d'été de faire du sport gratuitement avec des éducateurs sportifs diplômés.

Pendant les vacances d'été, les adolescents de 10 à 17 ans peuvent bénéficier de l'opération Vie, Vie, Vacances menée avec le Conseil général : de multiples activités sportives et des sorties au cinéma ou à la Cité des sciences leur sont proposées.

■ Des activités pour se distraire et se cultiver

L'abonnement à la médiathèque pour les moins de 16 ans s'élève à 4,30 €. Les abonnés ont ainsi accès à tous les livres, CD et DVD de l'espace jeunesse. Les étudiants bénéficient d'un tarif réduit pour l'abonnement à la médiathèque (2,70 € pour l'accès aux livres et aux revues, 10,60 € pour l'abonnement intégral multimédia). En outre, la place pour les spectacles de la ville pour les moins de 12 ans coûte 3,40 €.

Garantir l'accès à la santé

L'accès aux soins constitue un droit élémentaire à la personne. Pour répondre à cette exigence, Montrouge est une des rares villes à disposer d'un Centre municipal de santé. Cet équipement permet aux patients de consulter pour de nombreuses spécialités médicales : allergologie, rhumatologie, ORL, gastroentérologie, gynécologie, ... en complément à la médecine générale. Les patients peuvent également bénéficier des soins dispensés par des chirurgiens dentistes, des auxiliaires médicaux (kinésithérapeutes, infirmières) et centre de prélèvement sanguin.

■ Les patients peuvent bénéficier :

– **du tiers payant** (sous réserve d'avoir déclaré un médecin traitant et d'avoir

une carte Vitale à jour). Trois bornes sont à disposition pour la mise à jour de la carte vitale ;

– **de la prise en charge du ticket modérateur** (sous réserve d'une carte mutuelle et d'une convention passée entre la mutuelle et le CMS) ;

– **de la gratuité pour les bénéficiaires de la CMU** (Couverture Maladie Universelle) ayant déclaré un médecin traitant, et pour les titulaires de l'Aide Médicale de l'État.

■ Les campagnes d'information santé

Le Centre municipal de santé organise en partenariat avec la CPAM des campagnes d'informations sur l'accès aux soins (déclaration du médecin traitant, le sommeil...) et des actions de

prévention (prévention cardio-vasculaire, prévention des chutes, prévention bucco-dentaire).



Cabinet dentaire

Rompre l'isolement de nos anciens

La vieillesse est une période pleine de promesses, mais aussi porteuse d'éventuelles difficultés liées à la santé ou à l'isolement. Alors, pour que nos anciens continuent à vivre normalement, le Centre communal d'action sociale mène différentes actions.

■ Des voyages, une fête et de la culture

Les retraités aimant voyager et se distraire peuvent participer aux séjours proposés par le CAS. De nombreuses destinations de durées variables sont organisées (séjours en France ou à l'étranger).

Le tarif est calculé en fonction des ressources. À Noël, les anciens sont conviés à un repas et à un spectacle gratuit.

La médiathèque propose un abonnement à tarif réduit pour les personnes âgées. Les spectacles sont également proposés à des tarifs réduits. Une navette gratuite permet le retour près de son domicile.

La ville verse en outre une subvention au club du 3^e âge afin de financer les activités de loisirs qu'il propose à ses adhérents (53 624 €).

■ L'accueil en résidences pour personnes âgées

Montrouge comporte quatre établissements d'accueil pour les personnes âgées dépendantes ou autonomes. La Résidence



Madeleine Verdier, établissement public médicalisé, accueille jusqu'à 168 personnes dépendantes de façon permanente. Elle est en outre un lieu d'accueil de jour et d'accueil temporaire. La Villa Beausoleil, établissement privé, accueille plus de 80 personnes dépendantes.

Les foyers logement résidences AREFO et AREPA accueillent respectivement 100 et 43 personnes autonomes dans des studios à louer. La priorité est donnée aux Montrougiens. Parmi ces quatre établissements, trois sont habilités à l'aide sociale, c'est-à-dire en contrat avec le Conseil général des Hauts-de-Seine.

Les familles qui ne peuvent pas prendre seules en charge les frais de séjour peuvent ainsi solliciter « l'aide sociale à

l'hébergement » dont l'instruction est effectuée par le CAS.

La Ville verse chaque année une participation de 67 546 € aux maisons de retraite de Montrouge.

■ Rester chez soi en gardant sa dignité

Afin que les personnes âgées qui ne peuvent plus assurer les gestes de la vie courante conservent une vie décente, la Ville a mis en place un ensemble de dispositifs.

Pour en bénéficier, il convient de s'adresser au Centre municipal de santé :

- **Service de Maintien à Domicile** : les personnes qui ont du mal à pourvoir aux actes de la vie courante par elles-mêmes peuvent bénéficier de l'aide d'auxiliaires de vie pour des activités aussi variées que l'aide à la toilette, les courses, la préparation du repas, l'habillage, les démarches administratives, le ménage, etc. Il est demandé au bénéficiaire une participation qui complète l'éventuel financement de la caisse de retraite ou du Conseil général, et qui dépend des ressources de la personne. Le tiers payant peut être pratiqué. Ce service est ouvert 7 jours sur 7.

- **Service de Soins Infirmiers à Domicile** : totalement financé par l'assurance-maladie, ce service développé par la Ville répond aux besoins en soins infirmiers et d'hygiène des Montrougiens de plus de 60 ans, ou sur dérogation pour



Livraison de repas à domicile

les personnes adultes handicapées. Il fonctionne 7 jours sur 7 sur prescription médicale.

Ces deux services sont complétés par deux dispositifs :

- **la téléassistance** : En cas de difficulté, comme une chute, un malaise, la personne dépendante alerte, par simple pression sur un médaillon, une centrale de réception médicalisée qui assure une liaison directe avec les urgences. La participation demandée correspond à la location mensuelle du matériel. Renseignements au 01.46.12.74.23.

- **le portage de repas** : c'est un service de restauration assuré par un prestataire spécialisé qui prendra en compte les besoins

nutritionnels et les régimes spécifiques. Au-delà de ce service de restauration, il s'agit d'un véritable lien social tissé avec la personne en perte d'autonomie. Trois agents de la société AD ALTERA livre les repas chaque jour entre 9h et midi en lien permanent avec le CAS.

■ Les autres aides délivrées par le Conseil général et l'État

L'Allocation spéciale vieillesse (ASV), gérée au niveau national, aide les personnes de plus de 65 ans qui ont une retraite insuffisante.

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie

(APA) est destinée aux personnes âgées qui ne peuvent plus accomplir les gestes simples de la vie quotidienne

La carte Améthyste permet aux plus de 65 ans sous condition de ressources, invalides de guerre ou civils, anciens combattants ou veuves d'anciens combattants, mères de famille nombreuses à partir de 60 ans, de voyager gratuitement dans toute l'Île-de-France.

Pour tous ces dispositifs, il convient de s'adresser au CAS, service instructeur.



Répondre aux besoins des personnes handicapées

La Ville a signé le 19 juin 2003 la charte Ville-Handicap avec sept associations : l'Association d'Entraide des Polios et Handicapés (ADEPH), l'Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles (AVH), l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH), l'Association Française contre les Myopathies (AFM), l'Association des Paralysés de France (APF), l'Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques (UNAFAM), et l'Association des Parents d'Enfants Inadaptés (APEI).

Les grandes orientations de la charte s'articulent autour de l'information, le transport et la mobilité, l'accessibilité des lieux publics, le logement, le travail, l'éducation et la formation, la culture, le sport, les loisirs, la vie à domicile et la vie sociale.

De plus, la Ville de Montrouge a créé en juin 2007 la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées qui comprend 7 élus du Conseil Municipal, les 7 représentants des associations signataires de la charte et un représentant du comité local de la Croix-Rouge. Le rôle de cette commission est de constater l'état d'accessibilité des bâtiments, des espaces publics, de la voirie et des transports, et de recenser l'offre de logements accessibles.

La Ville a ainsi construit des rampes d'accès aux bâtiments communaux et installé des ascenseurs. Elle s'est engagée à rendre accessible tous les bâtiments et espaces publics d'ici 2015. Elle a créé 80 places de stationnement réservées pour faciliter le déplacement des personnes. Le stationnement payant est possible pour eux sur les places affectées aux livraisons en dehors des horaires de livraison. Sur la voie publique, différents aménagements ont été réalisés, comme la pose de revêtements spécifiques pour servir de repères



aux personnes aveugles et la surélévation des passages piétons, ainsi que les stries sur les bateaux des trottoirs.

Afin d'assurer un service de proximité, le Centre communal d'action sociale est le relais de la Maison départementale des personnes handicapées située à Nanterre.

Sont instruites notamment les demandes d'allocation adulte handicapé, carte d'invalidité, carte de stationnement, reconnaissance de travailleur handicapé, placement en Centre d'apprentissage par le travail...

Pour suivre et coordonner l'ensemble de ces actions, l' élu et le référent handicap sont à l'écoute des familles et des associations au 01 46 12 74 18.



Les douches pour handicapés à la piscine